

**VEBRON - Commune**

**Séance du 11 décembre 2023**

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 05/12/2023 <i>onze décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER</i>
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> Alain ARGILIER, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	<b>Représentés:</b> Jean-Marc AURES représenté par Alain ARGILIER, Christine DOUTRES représentée par Elsy ROUSSET
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> Valérie BLANC <b>Secrétaire de séance:</b>

---

**Objet: Bus - France Service - aménagement de la Maison VENTRESS - DE\_060\_2023**

Monsieur le Maire propose de faire un dossier de demande de subventions pour l'aménagement de la Maison VENTRESS afin qu'elle puisse accueillir France Service à compter de février 2024

Pour accueillir le public et les 4 personnes du bus France Service il est nécessaire d'avoir :  
Cahier des charges :

- Une connexion internet
- Espaces chauffés avec toilettes
- Accessibilité PMR et 2 espaces :
- 1 espace ordinateur/imprimante en libre accès
- 4 postes de travail pour les conseillers
- Mobilier : bureau fauteuils et chaises usagers
- 1 salle de confidentialité accessible PMR avec porte pouvant être fermée

Ainsi les devis pour mettre cette maison aux normes selon les critères du cahier des charges ci-dessus ont été demandés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- **DONNE** Son accord pour l'aménagement de la Maison Ventress pour accueillir les 4 bureaux France Service.

- **SOLLICITE** une participation financière auprès des org

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2023 048-214801938-DE_060_2023-DE

- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dossier définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 20 DEC. 2023  
et publié ou notifié

Alain ARGILIER  
Maire de VEBRON



RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 20/12/2023  
048-214801938-DE\_060\_2023-DE